

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

### Le Président de Hautes Terres Communauté

**Objet : Signature d'un ensemble de devis, contrats et conventions relatifs au déploiement du musée numérique Micro-Folie itinérante de Hautes Terres Communauté auprès des différents partenaires et établissements scolaires du territoire pour l'année 2024**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** la délibération n°2024-CC-166 en date du 26 septembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

**Considérant** que Hautes Terres Communauté met en place un dispositif de Micro-Folie itinérante à l'échelle de son territoire ;

**Considérant** que le déploiement de Micro-Folie peut se réaliser de deux façons :

- Via la mise à disposition de l'équipement auprès des partenaires de Hautes Terres Communauté et des établissements scolaires (acteurs locaux, collèges et écoles primaires) du territoire ;
- Via une programmation culturelle « Micro-Folie » à destination du grand public dans les locaux des partenaires et des établissements scolaires (communes, collèges, écoles primaires, etc.) ;

**Considérant** que pour la mise en œuvre de cette programmation, il peut être nécessaire que Hautes Terres Communauté sollicite des prestataires, des compagnies, des artistes, des partenaires et autres intervenants extérieurs ;

**Considérant** que le collège Notre-Dame des Oliviers de Neussargues en Pinatelle et la commune de Massiac ont sollicité Hautes Terres Communauté pour bénéficier de ce dispositif ;

**Considérant** qu'il convient de fixer les modalités de mise à disposition de l'équipement, les conditions techniques et les conditions financières via une convention à conclure avec les demandeurs ;

**Considérant** que les crédits nécessaires, relatifs à la mise en œuvre de cette programmation sont inscrits au budget primitif 2024 ;

### DECIDE

**Article 1 :** De déployer le musée numérique Micro-Folie itinérante auprès des partenaires de Hautes Terres Communauté et des établissements scolaires des communes de Neussargues en Pinatelle et de Massiac ;

**Article 2 :** De signer tous les devis, contrats et conventions relatifs au déplacement, à la mise en place et à l'utilisation du dispositif de la Micro-Folie itinérante ;

**Article 3 :** De signer une convention avec l'établissement scolaire Notre Dame des Oliviers de Neussargues en Pinatelle et avec la commune de Massiac pour la mise à disposition du matériel numérique et du mobilier du dispositif Micro-Folie selon les conditions suivantes :

Le 29 octobre 2024

DECISION PRESIDENT N°2024-DPRSDT-399

8.9 - Culture

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

ID : 015-200066637-20241029-2024\_DPRSDT\_399-AR



- Lieux et dates du déploiement :
  - o Neussargues en Pinatelle : collège Notre Dame des Oliviers, du 4 au 22 novembre 2024,
  - o Massiac : salle du centre administratif du 22 novembre au 16 décembre,
- Conditions financières : à titre gracieux ;

**Article 4 :** Les bénéficiaires du dispositif doivent accepter en contrepartie d'accueillir au sein de leurs locaux une programmation culturelle de Hautes Terres Communauté en lien avec Micro-Folie, et à destination du grand public ;

**Article 5 :** Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

**Article 6 :** Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.